



DEPARTEMENT DE LA COTE D'OR  
ARRONDISSEMENT DE BEAUNE

## Compte rendu du Conseil Municipal Ordinaire

du Jeudi 21 janvier 2010

MAIRIE de SAINT-USAGE  
2 Place du 8 Mai 1945 - BP : 52  
21170 SAINT-USAGE  
Tél. : 03 80 27 08 45  
Fax : 03 80 39 24 19

**Présents :** MM. GANEE Roger, IMBERT Alain, GANEE Jean-François, DA SILVA Carlos, TRUPIANO Alexandre, BOULAHYA Rachid, TRAPET Edouard, GELIN Yves et Mmes LESEUR Sandrine, CARREAUD Catherine, HOSTALIER Valérie  
**Absents-excusés :** Mme ROUX Michèle (procuration à Mme LESEUR Sandrine) et M. ROUX Didier  
**Absent :** M. MACHUREAU Régis

**Secrétaire de séance :** Madame LESEUR Sandrine

La séance est déclarée ouverte à 20 heures 30

Le compte-rendu du Conseil Municipal du jeudi 10 décembre 2009 est approuvé à l'unanimité.

### **1/ Orientations budgétaires 2010**

Présentation et explications par Monsieur le Maire des différentes dépenses d'investissement envisagées pour l'année 2010 ainsi que les différentes subventions pouvant être attendues pour chaque opération.

Dans le cadre du budget 2010 sont envisagés les travaux suivants : voirie et aménagement paysager du lotissement « 2000 », solde travaux de voirie de la Route de Beaune et espaces verts, lancement du projet boulangerie/logement, rénovation de la maison Prévost pour accueillir le périscolaire, extension de l'éclairage public Route d'Echenon, réfection d'une partie de la voirie menant au camping et mise en conformité de la signalétique verticale et horizontale de la Route de Dijon (stationnements, réduction de la vitesse et protection des piétons).

### **2/ Communauté de Communes Rives de Saône**

- projections fonctionnement et investissement année 2010 : Monsieur Alain IMBERT, vice-président à la Communauté de Communes, présente aux membres du Conseil Municipal la situation actuelle au sein de la Communauté de Communes suite aux derniers conseils communautaires. L'exécutif de la communauté travaille actuellement sur un projet de budget qui sera très encadré afin de pouvoir boucler celui-ci. Le prochain conseil communautaire devrait avoir lieu le 23 mars 2010.
- Rapport de la CLECT du 9 décembre 2009 concernant les transferts de charges: le Conseil Municipal, après avoir pris connaissance des documents remis et après explications de Monsieur le Maire, **approuve à l'unanimité** le rapport.

### **3/ Rapports Bassins alimentation des Syndicats Pays Losnais et Brazey-en-Plaine**

Monsieur le Maire explique qu'à la demande des deux syndicats des eaux, des cabinets spécialisés ont réalisés des études sur les bassins d'alimentation de captage. Suite à ces études, la commune de SAINT-USAGE a été destinataire de rapports élaborés à différents stades de la procédure. Les documents sont tenus à la disposition des membres du Conseil Municipal au secrétariat de mairie qui souhaiteraient en prendre connaissance.

#### **4/ Communications du Maire**

● **Démission** : suite à la démission de Monsieur ROY Denis au sein du Conseil Municipal pour obligations professionnelles et afin de remplacer ce dernier dans les différentes commissions où il siégeait, le Conseil Municipal **décide à l'unanimité** la nomination des personnes suivantes :

Dénomination commission ou organisme extérieur	Nom de la personne nommée
<b>Communauté de Communes Rives de Saône</b>	Monsieur TRAPET Edouard – titulaire Madame HOSTALIER Valérie - suppléante
<b>Cimetière</b>	Monsieur GANEE Jean-François - suppléant
<b>Commission appel d'offres</b>	Monsieur TRUPIANO Alexandre
<b>Commission Gestion Patrimoine Immobilier</b>	Monsieur TRAPET Edouard
<b>Commission Développement économique – aménagements – travaux – voirie – personnel technique</b>	néant

● **-convention mise à disposition parcelles communales ZB 126 et 127** : le Conseil Municipal **décide par 11 voix pour** (M. GANEE J.F, étant le père de l'intéressé, n'a pas pris part au vote) de renouveler la convention passée en 2009 et liant M. GANEE Aymeric et la commune de SAINT-USAGE à compter du 12 février 2010.

● **-logement communal GRIVELET** : le loyer mensuel est fixé à l'unanimité à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2010 comme suit : 469,40 €. M. et Mme GRIVELET Michel ayant donné leur préavis pour le 18 avril 2010, la commission « gestion patrimoine immobilier » se réunira prochainement à ce sujet.

● **-Dossier FISAC - Boulangerie** : afin de compléter le dossier de demande de subvention FISAC, le Conseil Municipal **décide à l'unanimité** d'approuver le projet de création de boulangerie et logement, de réaliser un protocole d'accord ainsi qu'un bail commercial et un bail d'habitation entre M. et Mme BAZZALI Patrick et la commune de SAINT-USAGE, d'autoriser Monsieur le Maire à signer ces différents documents et de mandater Maître LUPATIN Thierry pour la réalisation de ceux-ci.

● **-ONF – devis reboisement parcelle AE 84 sud** : après explications par Monsieur GANEE Jean-François, adjoint en charge de ce dossier, le Conseil Municipal **décide à l'unanimité** de retenir la proposition de prix de l'entreprise GEAY pour un montant HT de 4 171,80 €.

● **-vacations pompiers 2009** : au vu du détail des manœuvres et interventions effectuées durant l'année 2009 par les pompiers, le Conseil Municipal **décide à l'unanimité** d'approuver le montant de 2 987,51 € pour les vacations de l'année 2009.

● **-modification délibération baux année 2006** : suite à erreur matérielle (inversion superficie) dans la délibération n°06-130 du 14.11.2006, le Conseil Municipal **décide par 11 voix pour** la modification de cette délibération (M. GANEE J.F, étant le père de l'un des intéressés, n'a pas pris part au vote).

● **-convention dématérialisation actes juridiques avec la Sous-Préfecture** : le Conseil Municipal **décide à l'unanimité** de transmettre électroniquement les différents actes au contrôle de légalité et de signer la convention correspondante.

● **-recensement de la population** : au 1<sup>er</sup> janvier 2010, la commune de SAINT-USAGE compte une population totale de 1 114 habitants.

● **-élections régionales 14 et 21 mars 2010** : établissement des permanences pour la tenue du bureau de vote.

● **-décision modificative PLU et Cœur de Village** : le Conseil Municipal **décide à l'unanimité** les écritures proposées.

#### **5/ Questions diverses**

N'ayant pas de questions diverses, la séance est levée à 22 heures 20.